

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 644 654	13 883 993	17 528 646	15 623 133		1 905 513	12.20
Chiffre d'affaires NET	3 644 654	13 883 993	17 528 646	15 623 133		1 905 513	12.20
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			65 279	32 604		32 675	100.22
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 687	21 395		16 293	76.15
Autres produits			18	4 007		-3 989	-99.55
Total des Produits d'exploitation (I)			17 631 630	15 681 139		1 950 492	12.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			6 185 401	4 795 301		1 390 100	28.99
Impôts, taxes et versements assimilés			192 564	222 371		-29 807	-13.40
Salaires et traitements			6 436 592	4 357 415		2 079 177	47.72
Charges sociales			3 222 185	2 255 088		967 097	42.89
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			175 338	179 677		-4 338	-2.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			292 064	287 474		4 589	1.60
Total des Charges d'exploitation (II)			16 504 144	12 097 326		4 406 818	36.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 127 487	3 583 813		-2 456 326	-68.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2 379 062		4 453 403		-2 074 341	-46.58
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	352 112		29 125		322 987	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	89 588		83 464		6 124	7.34
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	222				222	
Total V	2 820 984		4 565 993		-1 745 009	-38.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	17 467		181 415		-163 948	-90.37
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	111 301		1 492		109 809	NS
Total VI	128 768		182 907		-54 139	-29.60
2. Résultat financier (V-VI)	2 692 216		4 383 086		-1 690 869	-38.58
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 819 703		7 966 899		-4 147 195	-52.06
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			456		-456	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 465		9 465			
Total VIII	9 465		9 921		-456	-4.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-9 465		-9 921		456	4.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	250 000		316 045		-66 045	-20.90
Impôts sur les bénéfices (X)	-132 079		494 358		-626 437	-126.72
Total des produits (I+III+V+VII)	20 452 615		20 247 131		205 483	1.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 760 297		13 100 556		3 659 741	27.94
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 692 318		7 146 575		-3 454 258	-48.33

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées


Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXPERT PARTNER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	242 045	175 810	66 234	84 492	-18 258	-21.61
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 303 997	1 055 531	248 466	340 876	-92 410	-27.11
Immobilisations en cours	2 336		2 336	2 336			
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 835 147		3 835 147	3 810 147	25 000	0.66	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	129 571		129 571	123 287	6 284	5.10	
Total II	5 513 095	1 231 341	4 281 754	4 361 138	-79 384	-1.82	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 191 929		7 191 929	7 451 379	-259 450	-3.48
	Autres créances	1 489 914		1 489 914	589 771	900 142	152.63
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	466 762		466 762	642 069	-175 307	-27.30	
Disponibilités	3 920 899		3 920 899	10 949 764	-7 028 865	-64.19	
Charges constatées d'avance (3)	316 859		316 859	477 710	-160 850	-33.67	
Total III	13 386 363		13 386 363	20 110 693	-6 724 330	-33.44	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	18 899 458	1 231 341	17 668 117	24 471 831	-6 803 714	-27.80	

Certifié conforme

DocuSigned by:

 466485C785D6447...

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

0

EXPERT PARTNER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 397 526)	397 526		397 526			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			1 349 750		-1 349 750	-100.00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	39 753		39 753			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	334 832		5 837 197		-5 502 365	-94.26
Report à nouveau	2 710				2 710		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 692 318		7 146 575		-3 454 258	-48.33	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	27 590		18 125		9 465	52.22	
Total I	4 494 728		14 788 926		-10 294 198	-69.61	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				1 473	-1 473	-100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 207		463 800		520 407	112.21	
Dettes fiscales et sociales	4 177 822		1 885 545		2 292 276	121.57	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	21 278		5 730		15 549	271.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	7 990 082		7 326 357		663 724	9.06
	Total IV	13 173 389		9 682 905		3 490 484	36.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 668 117		24 471 831		-6 803 714	-27.80	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 465 928

9 237 806

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	262 730		
Installations générales agencements aménagements divers	610 941		3 718
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	733 918		60 952
Immobilisations corporelles en cours	2 336		
TOTAL	1 347 195		64 671
Autres participations	3 810 147		25 000
Prêts, autres immobilisations financières	123 287		6 284
TOTAL	3 933 435		31 284
TOTAL GENERAL	5 543 359		95 955

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		20 685	242 045	242 045
Installations générales agencements aménagements divers			614 659	614 659
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		105 533	689 337	689 337
Immobilisations corporelles en cours			2 336	2 336
TOTAL		105 533	1 306 332	1 306 332
Autres participations			3 835 147	3 835 147
Prêts, autres immobilisations financières			129 571	129 571
TOTAL			3 964 719	3 964 719
TOTAL GENERAL		126 218	5 513 095	5 513 095

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL		178 238	18 258	20 685	175 810
Installations générales agencements aménagements divers		465 583	48 342		513 925
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		537 689	108 739	105 533	540 895
TOTAL		1 003 272	157 081	105 533	1 054 819
TOTAL GENERAL		1 181 510	175 338	126 218	1 230 630
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	18 258				
Instal.générales agenc.aménag.divers	48 342				
Matériel de bureau informatique mobilier	108 739				
Emballages récupérables et divers				9 465	
TOTAL	157 081			9 465	
TOTAL GENERAL	175 338			9 465	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	18 125	9 465			27 590
TOTAL	18 125	9 465			27 590
TOTAL GENERAL	18 125	9 465			27 590
Dont dotations et reprises exceptionnelles		9 465			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	129 571	0	129 571
Autres créances clients	7 191 929	7 191 929	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 795	11 795	
Impôts sur les bénéfices	993 742	993 742	
Taxe sur la valeur ajoutée	243 705	243 705	
Divers état et autres collectivités publiques	59 275	59 275	
Débiteurs divers	181 397	181 397	
Charges constatées d'avance	316 859	311 035	5 824
TOTAL	9 128 273	8 992 878	135 395

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	984 207	984 207		
Personnel et comptes rattachés	2 336 521	2 336 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 193 230	1 193 230		
Taxe sur la valeur ajoutée	598 832	598 832		
Autres impôts taxes et assimilés	49 239	49 239		
Autres dettes	21 278	21 278		
Produits constatés d'avance	7 990 082	7 282 621	707 461	
TOTAL	13 173 389	12 465 928	707 461	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	397 526			397 526

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 823 834
Autres créances	225 138
Total	2 048 971

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 313
Dettes fiscales et sociales	3 226 859
Total	3 425 172

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	316 859
Total	316 859
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 990 082
Total	7 990 082

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	68
Total	68

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement en matière d'IDR été évalué à 271 ke selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,71% (taux IBoxx au 31/12/2023)
- Rotation : 14,5 % en moyenne répartis en fonction des différentes tranches d'âge de l'effectif.
- Taux de croissance des salaires : 4,0%.
- Table de mortalité : INSEE 2016.
- Taux de charges sociales : 45%.
- 100% départs volontaires

ADACORE

Société par actions simplifiée au capital de 141 306 Euros

46 rue d'Amsterdam

75009 Paris

403 325 657 - RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ADACORE

Société par actions simplifiée au capital de 141 306 Euros

46 rue d'Amsterdam

75009 Paris

403 325 657 - RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associé unique de la société ADACORE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADACORE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note de l’annexe « Titres immobilisés » présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour titres de participation lorsque le coût d’acquisition est supérieur à leur valeur actuelle. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement, nous nous sommes assurés de l’efficacité de la procédure mise en place qui permet de calculer le montant des produits constatés d’avance.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l’associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

FIDELIANCE AUDIT
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

JULIEN LE GUEN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	242 045	175 810	66 234	84 492	-18 258	-21.61
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	1 303 997	1 055 531	248 466	340 876	-92 410	-27.11	
Immobilisations en cours	2 336		2 336	2 336			
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 835 147		3 835 147	3 810 147	25 000	0.66	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	129 571		129 571	123 287	6 284	5.10	
Total II	5 513 095	1 231 341	4 281 754	4 361 138	-79 384	-1.82	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 191 929		7 191 929	7 451 379	-259 450	-3.48
	Autres créances	1 489 914		1 489 914	589 771	900 142	152.63
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	466 762		466 762	642 069	-175 307	-27.30	
Disponibilités	3 920 899		3 920 899	10 949 764	-7 028 865	-64.19	
Charges constatées d'avance (3)	316 859		316 859	477 710	-160 850	-33.67	
Total III	13 386 363		13 386 363	20 110 693	-6 724 330	-33.44	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	18 899 458	1 231 341	17 668 117	24 471 831	-6 803 714	-27.80	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 397 526)	397 526		397 526			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			1 349 750		-1 349 750	-100.00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	39 753		39 753			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	334 832		5 837 197		-5 502 365	-94.26
Report à nouveau	2 710				2 710		
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 692 318		7 146 575		-3 454 258	-48.33	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	27 590		18 125		9 465	52.22	
Total I	4 494 728		14 788 926		-10 294 198	-69.61	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			1 473		-1 473	-100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 207		463 800		520 407	112.21	
Dettes fiscales et sociales	4 177 822		1 885 545		2 292 276	121.57	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	21 278		5 730		15 549	271.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	7 990 082		7 326 357		663 724	9.06
	Total IV	13 173 389		9 682 905		3 490 484	36.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 668 117		24 471 831		-6 803 714	-27.80	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 465 928

9 237 806

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 644 654	13 883 993	17 528 646	15 623 133		1 905 513	12.20
Chiffre d'affaires NET	3 644 654	13 883 993	17 528 646	15 623 133		1 905 513	12.20
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			65 279	32 604		32 675	100.22
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 687	21 395		16 293	76.15
Autres produits			18	4 007		-3 989	-99.55
Total des Produits d'exploitation (I)			17 631 630	15 681 139		1 950 492	12.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			6 185 401	4 795 301		1 390 100	28.99
Impôts, taxes et versements assimilés			192 564	222 371		-29 807	-13.40
Salaires et traitements			6 436 592	4 357 415		2 079 177	47.72
Charges sociales			3 222 185	2 255 088		967 097	42.89
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			175 338	179 677		-4 338	-2.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			292 064	287 474		4 589	1.60
Total des Charges d'exploitation (II)			16 504 144	12 097 326		4 406 818	36.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 127 487	3 583 813		-2 456 326	-68.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2 379 062		4 453 403		-2 074 341	-46.58
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	352 112		29 125		322 987	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	89 588		83 464		6 124	7.34
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	222				222	
Total V	2 820 984		4 565 993		-1 745 009	-38.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	17 467		181 415		-163 948	-90.37
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	111 301		1 492		109 809	NS
Total VI	128 768		182 907		-54 139	-29.60
2. Résultat financier (V-VI)	2 692 216		4 383 086		-1 690 869	-38.58
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 819 703		7 966 899		-4 147 195	-52.06
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			456		-456	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 465		9 465			
Total VIII	9 465		9 921		-456	-4.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-9 465		-9 921		456	4.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	250 000		316 045		-66 045	-20.90
Impôts sur les bénéfices (X)	-132 079		494 358		-626 437	-126.72
Total des produits (I+III+V+VII)	20 452 615		20 247 131		205 483	1.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 760 297		13 100 556		3 659 741	27.94
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 692 318		7 146 575		-3 454 258	-48.33

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXPERT PARTNER

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Fonds commercial		NS
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées	X	
Dépréciation des stocks et en cours		NS
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X	
Disponibilités en Euros	X	
Disponibilités en devises	X	
Produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation de l'effectif moyen	X	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Engagement en matière de pensions et retraites	X	
Liste des filiales et participations	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons aucun fait caractéristique à signaler.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun évènement significatif postérieur à la clôture à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : Absence de dérogations

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Frais de recherches et développement

Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice sont pour l'essentiel des dépenses de personnel et s'élèvent toutes charges confondues à 1 212 877 euros. Toutes les dépenses ont été comptabilisées en charges de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au titre de l'exercice le montant du crédit l'impôt recherche s'élève à 417 119,85 €.

Dispensateur de formation professionnelle

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé un état ci-dessous récapitule les éléments liés à cette activité au sein de la société ADACORE SAS au titre de l'exercice.

Exemption d'établissement de comptes consolidés (petit groupe)

Conformément à l'article L233-17 et R 233-16 du Code de Commerce AdaCore SAS ne présente pas de comptes consolidés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ACTIVITE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A- RESSOURCES DE L'ACTIVITE FORMATION

Origine des fonds	Montant 2023		Montant 2022	
	en €	en %	en €	en %
I/ - Ressources provenant d'entreprises	116 075 €	100%	91 790 €	100%
- Autres				
sous-total	116 075 €	100%	91 790 €	100%
II/ Ressources provenant des pouvoirs publics				
III/ Autres ressources				
TOTAL des ressource	116 075 €	100%	91 790 €	100%

B - DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

	Montant 2023		Montant 2022	
	en €	en %	en €	en %
Perfectionnement professionnel	116 075 €	100%	91 790 €	100%
TOTAL	116 075 €	100%	91 790 €	100%

C - DEPENSES INCLUSES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

	Montant 2023		Montant 2022	
	en €	en %	en €	en %
604200 Sous-traitance formation	- €	0%	- €	0%
606320 Achats	- €	0%	- €	0%
623710 Publicité marketing	- €	0%	- €	0%
625210 Frais de déplacement formateurs	- €	0%	- €	0%
641101 Coût formateur	18 756 €	100%	13 268 €	100%
TOTAL couts directs	18 756 €	100%	13 268 €	100%
TOTAL couts indirect	9 403 €			

TOTAL des couts	28 159,03 €
------------------------	--------------------

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	262 730		
Installations générales agencements aménagements divers	610 941		3 718
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	733 918		60 952
Immobilisations corporelles en cours	2 336		
TOTAL	1 347 195		64 671
Autres participations	3 810 147		25 000
Prêts, autres immobilisations financières	123 287		6 284
TOTAL	3 933 435		31 284
TOTAL GENERAL	5 543 359		95 955

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		20 685	242 045	242 045
Installations générales agencements aménagements divers			614 659	614 659
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		105 533	689 337	689 337
Immobilisations corporelles en cours			2 336	2 336
TOTAL		105 533	1 306 332	1 306 332
Autres participations			3 835 147	3 835 147
Prêts, autres immobilisations financières			129 571	129 571
TOTAL			3 964 719	3 964 719
TOTAL GENERAL		126 218	5 513 095	5 513 095

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL		178 238	18 258	20 685	175 810
Installations générales agencements aménagements divers		465 583	48 342		513 925
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		537 689	108 739	105 533	540 895
TOTAL		1 003 272	157 081	105 533	1 054 819
TOTAL GENERAL		1 181 510	175 338	126 218	1 230 630
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	18 258				
Instal.générales agenc.aménag.divers	48 342				
Matériel de bureau informatique mobilier	108 739				
Emballages récupérables et divers				9 465	
TOTAL	157 081			9 465	
TOTAL GENERAL	175 338			9 465	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	18 125	9 465			27 590
TOTAL	18 125	9 465			27 590
TOTAL GENERAL	18 125	9 465			27 590
Dont dotations et reprises exceptionnelles		9 465			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	129 571	0	129 571
Autres créances clients	7 191 929	7 191 929	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 795	11 795	
Impôts sur les bénéfices	993 742	993 742	
Taxe sur la valeur ajoutée	243 705	243 705	
Divers état et autres collectivités publiques	59 275	59 275	
Débiteurs divers	181 397	181 397	
Charges constatées d'avance	316 859	311 035	5 824
TOTAL	9 128 273	8 992 878	135 395

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	984 207	984 207		
Personnel et comptes rattachés	2 336 521	2 336 521		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 193 230	1 193 230		
Taxe sur la valeur ajoutée	598 832	598 832		
Autres impôts taxes et assimilés	49 239	49 239		
Autres dettes	21 278	21 278		
Produits constatés d'avance	7 990 082	7 282 621	707 461	
TOTAL	13 173 389	12 465 928	707 461	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	397 526			397 526

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 823 834
Autres créances	225 138
Total	2 048 971

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 313
Dettes fiscales et sociales	3 226 859
Total	3 425 172

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	316 859
Total	316 859
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 990 082
Total	7 990 082

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	68
Total	68

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement en matière d'IDR été évalué à 271 ke selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,71% (taux IBoxx au 31/12/2023)
- Rotation : 14,5 % en moyenne répartis en fonction des différentes tranches d'âge de l'effectif.
- Taux de croissance des salaires : 4,0%.
- Table de mortalité : INSEE 2016.
- Taux de charges sociales : 45%.
- 100% départs volontaires

ADACORE
Société par actions simplifiée au capital social de 141.306 euros
Siège social : 46, rue Amsterdam, 75009 Paris
403 325 657 RCS Paris
(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin,

AD BIDCO, INC., une société immatriculée dans l'Etat de New-York, Etats-Unis, sous le numéro SR 20233792423, dûment représentée à l'effet des présentes, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), a décidé d'adopter les décisions suivantes conformément à l'article 17 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
3. Présentation et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et approbation, le cas échéant, desdites conventions ;
4. Quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général ;
6. Démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président ;
7. Nomination de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président ;
8. Modification de l'article 13 « Direction de la société » des statuts de la Société ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires, ont été mis à la disposition de l'Associé Unique, en ce compris les documents suivants (les « **Documents** ») :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « **Comptes** ») ;
- le rapport du président de la Société (le « **Président** ») portant notamment sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « **Rapport du Président** ») ;
- le rapport annuel du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « **Rapport du Commissaire aux Comptes** ») ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce (le « **Rapport sur les Conventions Réglementées** ») ;
- les Statuts ;
- les projets de nouveaux statuts de la Société tels qu'annexés en **Annexe** (les « **Nouveaux Statuts** ») ;

- la lettre de démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de directeur général de la Société (le « **Directeur Général** ») ;
- la lettre de démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président ; et
- la lettre d'acceptation de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président.

DÉCISION PRÉALABLE

Renonciation préalable

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **déclare** que le Rapport du Président, le Rapport du Commissaire aux Comptes, le Rapport sur les Conventions Réglementées, le texte des projets de décisions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions qui lui sont proposées ;
- **déclare** avoir été pleinement et utilement informé de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre dans un délai suffisant pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour ; et
- **décide** de renoncer à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du défaut du respect du délai d'information préalable.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des Comptes, (ii) du Rapport du Président, et (iii) Rapport du Commissaire aux Comptes,

- **approuve** lesdits rapports et les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 3.692.318 euros ; et
- **constate**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, des dépenses et charges non déductibles des bénéfices relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts ont été engagées par la Société pour un montant de 4.093 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation et répartition du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président et constaté que la réserve légale s'élève à 39.753 euros, soit 10% du capital social au 31 décembre 2023 et qu'il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du bénéfice de l'exercice à cette réserve légale :

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice net comptable de 3.692.318 euros de la façon suivante :

FORMATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

- Bénéfice de l'exercice, soit	3.692.318 euros
- Report à nouveau positif antérieur, soit.....	2.710 euros
- Dotation à la réserve légale, à hauteur de 0 euros, celle-ci étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, soit.....	0 euros

Total distribuable, soit le bénéfice de l'exercice augmenté du montant du report à nouveau antérieur et diminué du montant affecté à la réserve légale, soit..... **3.695.028 euros**

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de	3.694.015,38 euros
- Dotation du solde au compte report à nouveau	1.012,62 euros

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à un solde positif de 3.722,62 euros.

- **décide** que la date de mise en paiement du dividende sera au plus tard le 30 septembre 2024 et donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président pour signer tous ordres de paiement et, généralement, faire le nécessaire pour mener à bien cette distribution de dividende.
- **prend acte** que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au cours des trois derniers exercices :

Date de Clôture de l'Exercice	Dividende distribué par action	Total des Dividendes distribués
31 décembre 2020	15,00 €	5.825.385 €
31 décembre 2021	8,00 €	3.102.384 €
31 décembre 2022	36,05 €	13.995.979,90 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Présentation et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et approbation, le cas échéant, desdites conventions

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport sur les Conventions Réglementées, **approuve** le Rapport sur les Conventions Réglementées en chacun de ses termes et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **décide** de donner quitus entier, définitif et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général,

- **prend acte** de la démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet immédiat ; et
- **dispense** Monsieur Franco Gasperoni de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIÈME DÉCISION

Démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président,

- **prend acte** de la démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président avec effet immédiat
- **dispense** Monsieur Cyrille Comar de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Franco Gasperoni aux fonctions de Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre d'acceptation de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président,

- **décide** de nommer aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Cyrille Comar, démissionnaire, Monsieur **Franco Gasperoni**, de nationalité italienne, né le 13 juin 1962, à Rome , Italie, demeurant 501 East 79th Street Apt 11 E 10075 New-York (Etats-Unis), pour une durée indéterminée avec effet immédiat ;
- **décide** que la rémunération annuelle du Président s'élèvera à 12.800 euros annuels auxquels s'ajoutera la prime de vacance annuelle applicable aux salariés de la société en application de la convention collective ; et
- **décide** que le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des éventuelles limitations statutaires (et notamment les décisions relevant en application des Statuts de la compétence des décisions collectives des Associés) et exercera ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIÈME DÉCISION

Modification de l'article 13 « Direction de la société » des statuts de la Société

L'associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **décide** de modifier la rédaction de l'article 13 « *Direction de la société* » des statuts de la Société afin que la nomination d'un directeur général soit optionnelle, qui se lira désormais comme suit :

« **13. DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président qui peut être assisté par une ou plusieurs personnes physiques ayant le titre de Directeur Général.

Ils exercent pleinement leurs pouvoirs individuellement et simultanément. Toutefois, toute opération qui engage la Société pour une somme supérieure à 200.000 euros (deux cent mille euros) ne peut être réalisée que sur accord conjoint du Président et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux. En cas de mésentente entre le Président et certains des Directeurs Généraux, ils doivent en déférer à la collectivité des actionnaires dans les meilleurs délais.

Lorsqu'il n'y a pas de Directeur Général, le Président exerce seul les prérogatives confiées par les présents statuts au Président et au directeur général. Lorsque plusieurs personnes physiques ont le titre de Directeur Général, les prérogatives confiées conjointement par les présents statuts au Président et au Directeur Général sont exercées par le Président et l'un quelconque des Directeurs Généraux. »


NEUVIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président =,

- **donne** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

De toute ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par le Président, au moyen du procédé DocuSign, lequel permet, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, une identification fiable de l'auteur de la signature électronique.

DocuSigned by:

219787FD6128417...

AD BidCo

Représentée par Morad Elhafed

ADACORE
Société par actions simplifiée au capital social de 141.306 euros
Siège social : 46, rue Amsterdam, 75009 Paris
403 325 657 RCS Paris
(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin,

AD BIDCO, INC., une société immatriculée dans l'Etat de New-York, Etats-Unis, sous le numéro SR 20233792423, dûment représentée à l'effet des présentes, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), a décidé d'adopter les décisions suivantes conformément à l'article 17 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
3. Présentation et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et approbation, le cas échéant, desdites conventions ;
4. Quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général ;
6. Démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président ;
7. Nomination de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président ;
8. Modification de l'article 13 « Direction de la société » des statuts de la Société ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires, ont été mis à la disposition de l'Associé Unique, en ce compris les documents suivants (les « **Documents** ») :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « **Comptes** ») ;
- le rapport du président de la Société (le « **Président** ») portant notamment sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « **Rapport du Président** ») ;
- le rapport annuel du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « **Rapport du Commissaire aux Comptes** ») ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce (le « **Rapport sur les Conventions Réglementées** ») ;
- les Statuts ;
- les projets de nouveaux statuts de la Société tels qu'annexés en **Annexe** (les « **Nouveaux Statuts** ») ;

- la lettre de démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de directeur général de la Société (le « **Directeur Général** ») ;
- la lettre de démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président ; et
- la lettre d'acceptation de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président.

DÉCISION PRÉALABLE

Renonciation préalable

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **déclare** que le Rapport du Président, le Rapport du Commissaire aux Comptes, le Rapport sur les Conventions Réglementées, le texte des projets de décisions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à sa disposition dans un délai suffisant pour lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions qui lui sont proposées ;
- **déclare** avoir été pleinement et utilement informé de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre dans un délai suffisant pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour ; et
- **décide** de renoncer à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du défaut du respect du délai d'information préalable.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des Comptes, (ii) du Rapport du Président, et (iii) Rapport du Commissaire aux Comptes,

- **approuve** lesdits rapports et les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 3.692.318 euros ; et
- **constate**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, des dépenses et charges non déductibles des bénéfices relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts ont été engagées par la Société pour un montant de 4.093 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation et répartition du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président et constaté que la réserve légale s'élève à 39.753 euros, soit 10% du capital social au 31 décembre 2023 et qu'il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du bénéfice de l'exercice à cette réserve légale :

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice net comptable de 3.692.318 euros de la façon suivante :

FORMATION DU BENEFICE DISTRIBUABLE

- Bénéfice de l'exercice, soit	3.692.318 euros
- Report à nouveau positif antérieur, soit.....	2.710 euros
- Dotation à la réserve légale, à hauteur de 0 euros, celle-ci étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, soit.....	0 euros

Total distribuable, soit le bénéfice de l'exercice augmenté du montant du report à nouveau antérieur et diminué du montant affecté à la réserve légale, soit..... **3.695.028 euros**

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de	3.694.015,38 euros
- Dotation du solde au compte report à nouveau	1.012,62 euros

Après cette affectation, le compte report à nouveau s'élèvera à un solde positif de 3.722,62 euros.

- **décide** que la date de mise en paiement du dividende sera au plus tard le 30 septembre 2024 et donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président pour signer tous ordres de paiement et, généralement, faire le nécessaire pour mener à bien cette distribution de dividende.
- **prend acte** que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au cours des trois derniers exercices :

Date de Clôture de l'Exercice	Dividende distribué par action	Total des Dividendes distribués
31 décembre 2020	15,00 €	5.825.385 €
31 décembre 2021	8,00 €	3.102.384 €
31 décembre 2022	36,05 €	13.995.979,90 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Présentation et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et approbation, le cas échéant, desdites conventions

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport sur les Conventions Réglementées, **approuve** le Rapport sur les Conventions Réglementées en chacun de ses termes et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **décide** de donner quitus entier, définitif et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général,

- **prend acte** de la démission de Monsieur Franco Gasperoni de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet immédiat ; et
- **dispense** Monsieur Franco Gasperoni de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIÈME DÉCISION

Démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président,

- **prend acte** de la démission de Monsieur Cyrille Comar de ses fonctions de Président avec effet immédiat
- **dispense** Monsieur Cyrille Comar de tout préavis.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SEPTIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Franco Gasperoni aux fonctions de Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Président et (ii) de la lettre d'acceptation de Monsieur Franco Gasperoni en qualité de Président,

- **décide** de nommer aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Cyrille Comar, démissionnaire, Monsieur **Franco Gasperoni**, de nationalité italienne, né le 13 juin 1962, à Rome , Italie, demeurant 501 East 79th Street Apt 11 E 10075 New-York (Etats-Unis), pour une durée indéterminée avec effet immédiat ;
- **décide** que la rémunération annuelle du Président s'élèvera à 12.800 euros annuels auxquels s'ajoutera la prime de vacance annuelle applicable aux salariés de la société en application de la convention collective ; et
- **décide** que le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des éventuelles limitations statutaires (et notamment les décisions relevant en application des Statuts de la compétence des décisions collectives des Associés) et exercera ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

HUITIÈME DÉCISION

Modification de l'article 13 « Direction de la société » des statuts de la Société

L'associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président,

- **décide** de modifier la rédaction de l'article 13 « *Direction de la société* » des statuts de la Société afin que la nomination d'un directeur général soit optionnelle, qui se lira désormais comme suit :

« **13. DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ**

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président qui peut être assisté par une ou plusieurs personnes physiques ayant le titre de Directeur Général.

Ils exercent pleinement leurs pouvoirs individuellement et simultanément. Toutefois, toute opération qui engage la Société pour une somme supérieure à 200.000 euros (deux cent mille euros) ne peut être réalisée que sur accord conjoint du Président et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux. En cas de mésentente entre le Président et certains des Directeurs Généraux, ils doivent en déférer à la collectivité des actionnaires dans les meilleurs délais.

Lorsqu'il n'y a pas de Directeur Général, le Président exerce seul les prérogatives confiées par les présents statuts au Président et au directeur général. Lorsque plusieurs personnes physiques ont le titre de Directeur Général, les prérogatives confiées conjointement par les présents statuts au Président et au Directeur Général sont exercées par le Président et l'un quelconque des Directeurs Généraux. »

NEUVIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport du Président =,

- **donne** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

De toute ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par le Président, au moyen du procédé DocuSign, lequel permet, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, une identification fiable de l'auteur de la signature électronique.

DocuSigned by:

219787FD6128417...

AD BidCo

Représentée par Morad Elhafed